

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SANCERRE SOLOGNE

7, rue de la Gare
18260 Vailly sur Sauldre
Tél. : 02 48 73 99 01
contact@pays-sancerre-sologne.com

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

DÉLIBÉRATION N°2022/36
BOUCLES CYCLABLES
MAITRISE D'OEUVRE - PLAN DE FINANCEMENT

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022

Date de convocation : 21/11/2022
Nombre de membres en exercice : 66

Présents (34)

Assigny : Claudine CHESTIER
Aubigny-sur-Nère : Laurence RÉNIER (Présidente)
Bannay : Jean-Michel GARNIER
Blancafort : Pascal MARGERIN (Vice-Président)
Brinon-sur-Sauldre : Lionel POINTARD
Bué : Monique RIX
Clémont : Dominique TURPIN
Concessault : Antoine FLEURIET
Crézancy-en-Sancerre : Jean SOUCIET
Ennordres : Cathy PRUNIER
Gardefort : François GOURDIN
Jalognes : Patrick LÉGER
Le-Noyer : Chantal MILLÉRIOUX (Vice-Présidente)
Ménétréol-sous-Sancerre : Pascale MARQ
Ménétréol-sur-Sauldre : Jacques VISCAPI
Méry-es-Bois : Frédéric BOUTEILLE
Nançay : Alain URBAIN
Oizon : Xavier RAULT
Saint-Bouize : Anne-Marie TERREFOND
Saint-Céols : Flore CHAUVEAU
Sainte-Montaine : Jean-Yves DEBARRE
Santranges : Jacqueline TORTÉ
Sens-Beaujeu : Karine BOUCHER
Subligny : Jean-Paul GORIN
Sury-en-Vaux : Michel BEDU
Sury-es-Bois : Catherine GOURDET
Sury-Près-Léré : Christian HAYEZ
Verdigny : Arielle VATAN
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Elvire SERRE-SANCHEZ (Aubigny-sur-Nère)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Marc-Antoine BAILBY (Méry-es-Bois)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Jean-Yves DEBARRE (Sainte-Montaine)
Communauté de Communes Sauldre et Sologne : Pascal MARGERIN (Blancafort)
Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Liliane COQUERY (Saint-Satur)
Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Sophie CHESTIER

Pouvoirs (3)

Savigny-en-Sancerre : Thérèse RUELLÉ pouvoir à Laurence RÉNIER (Aubigny-sur-Nère)

Thauvenay : Gabrielle MATTELLINI pouvoir à Patrick LÉGER (Jalognes)

Vinon : Marie-France MARIX pouvoir à Anne-Marie TERREFOND (Saint-Bouize)

Membres en exercice : 66	Membres présents : 34	Pouvoirs : 3	Votants : 37
---------------------------------	------------------------------	---------------------	---------------------

Excusés (6)

Argent-sur-Sauldre : Pierre LOEPER

Boulleret : Jean-Louis BILLAUT (Vice-Président)

Feux : Julien BARBEAU

Menetou-Râtel : Corinne LELIEVRE

Sancerre : Laurent PABIOT (Vice-Président)

Conseiller Départemental du canton de Sancerre : Patrick BAGOT

Absents (23)

Barlieu : Anne-Laure GAMBIER

Belleville-sur-Loire : Bruno VAN DER PUTTEN

Couargues : Jean-Pierre SERRES

Dampierre-en-Crot : Bertrand LEJUS

Ivoy-le-Pré : Jimmy CADET

Jars : Vincent PARISSÉ

La-Chapelle-d'Angillon : Régis COUSTENOBLE

La-Chapelotte : Eliane DOUCET

Léré : François RENAUD

Presly : Philippe LOHSE

Saint-Satur : Christian DELESGUES

Sainte-Gemme-en-Sancerrois : Nathanaël CROTTÉ

Thou : Denis TABORDET

Vailly-sur-Sauldre : Christelle PAYE

Veaugues : Jean-Yves PELÉ

Villegenon : Julien GUILLAUME

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Françoise NOYER (Léré)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Florence RUELLÉ (Boulleret)

Communauté de Communes Pays-Fort, Sancerrois Val de Loire : Marc VERBEKE (Barlieu)

Conseiller Départemental du canton d'Aubigny-sur-Nère : Anne CASSIER

Conseiller Départemental du canton d'Aubigny sur Nère : David DALLOIS

Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Marie-Christine BAUDOUIN

Conseiller Départemental du canton de Saint Germain du Puy : Gérard CLAVIER

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre,
Le **Comité Syndical** du Pays Sancerre Sologne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Mme Laurence RÉNIER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté du Préfet en date du 21 octobre 1996 portant création du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
Vu l'étude complémentaire à la constitution d'itinéraires à vélo sur le Pays Sancerre Sologne réalisée en 2022,

Considérant, suite à l'étude mentionnée ci-dessus, le projet de mise en œuvre de boucles cyclables sur le territoire du Pays Sancerre Sologne par les deux communautés de communes « Sauldre et Sologne » et « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » :

- Création de trois boucles par la communauté de communes Sauldre et Sologne au départ d'Aubigny sur Nère et Nançay,
- Ajustement/complément de cinq boucles jalonnées et création d'une boucle au départ de Vailly sur Sauldre par la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire,

Considérant la volonté de faire appel à un bureau d'études pour assurer la maîtrise d'œuvre mutualisée des boucles cyclables retenues sur le territoire du Pays Sancerre Sologne,

Considérant que le dispositif LEADER Berry Val de Loire peut être mobilisé pour le financement de la mission. Le taux d'aide FEADER est de 80%.

Considérant que le bureau d'études Traces TPI a été retenu pour assurer cette mission

Considérant l'avis favorable du Bureau Syndical du Pays Sancerre Sologne réuni le 15 novembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : D'APPROUVER que le Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne se porte maître d'ouvrage pour le compte des communautés de communes « Sauldre et Sologne » et « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » pour la réalisation de cette mission par Traces TPI.

Article 2 : D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant, pour lequel le reste à charge, c'est-à-dire 20%, sera partagé entre les communautés de communes « Sauldre et Sologne » et « Pays Fort Sancerrois Val de Loire » à parité (50/50%) :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre boucles cyclables	13 623.00 €	Subvention LEADER	10 898.40 €
		CC Sauldre et Sologne	1 362.30 €
		CC Pays Fort Sancerrois Val de Loire	1 362.30 €
Total	13 623.00 €		13 623.00 €

Article 3 : DE SOLLICITER l'aide financière LEADER.

Article 4 : DE MANDATER la présidente pour l'ensemble des démarches afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
La Présidente


Laurence RÉNIER

Le secrétaire de séance


Pascal MARGERIN

Transmission en Préfecture le 1^{er} décembre 2022

Publication sur le site internet du Pays Sancerre Sologne le 5 décembre 2022